



Le Mussigeois

N°218 - AVRIL 2019

Plus d'informations de MUSSIG : Connectez-vous sur le site internet www.mussig.fr

Manifestations du mois

Le 03 : Assemblée Générale Groupama
Le 14 : Concours de pêche APP
Le 19 : Jours du poisson APP
Le 25 : Covoiturage plasma ADSB
Le 27 : Oschterputz Commune/Enfants
d'abord
Le 30 : Soirée Fleurissement Commune

ESSAI SIRENE

Tous les 1^{ers} mercredis du mois à 12h00.

A partir du 15 avril 2019, rechargez votre carte du TIS à la Mairie de Mussig, en remplacement du service précédemment disponible à la Boulangerie.

Si vous êtes déjà en possession d'une carte Liber'Tis, nous vous invitons à vous rendre en Mairie aux horaires d'ouverture habituels pour recharger votre abonnement. Si vous n'avez pas encore de carte Liber'Tis, passez d'abord à la boutique du TIS, située 2 route de Colmar à Sélestat, muni d'une pièce d'identité et d'une photo.

Attention Passage à l'heure d'été dans les déchèteries :

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE PRIMAIRE DE MUSSIG année 2019/2020

(entrée en Petite Section de maternelle)

L'inscription des enfants qui fréquenteront l'école primaire de Mussig à la rentrée scolaire de septembre 2019 aura lieu :

Vendredi 03 mai de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au Secrétariat de la Mairie de Mussig puis à l'école.

(ne concerne que les enfants nés en 2016 pour l'entrée en Petite Section, ainsi que les nouveaux arrivants)

Les parents sont priés de se munir du livret de famille et du carnet de vaccinations de l'enfant.

Préalablement, les parents retireront auprès de la Mairie les documents à renseigner.

Les parents dont les enfants sont actuellement scolarisés en Grande Section à l'école de Mussig n'ont aucune démarche d'inscription à effectuer pour l'entrée en classe de CP.

Webchasse, permet de diffuser les informations de chasse.

La Mairie a récemment mandaté la société COM'EST afin de procéder à l'adjudication et à la distribution de la chasse sur notre territoire. Rappelons que la pratique et la réglementation de la chasse en Alsace-Moselle sont différentes du reste de la France, un héritage du droit germanique.

Selon la loi locale du 7 février 1881, le droit de chasse est retiré aux propriétaires fonciers. La commune administre de ce fait le droit de chasse et procède tous les neuf ans à des adjudications. Le droit de chasse est alors réservé à l'adjudicataire, qui paye ensuite à la commune le loyer de la chasse selon un plan de chasse à respecter. **Webchasse** est un portail web GRATUIT, ACCESSIBLE à la population et COMPATIBLE avec son smartphone. Il contient toutes les informations relatives à la chasse sur notre commune.

Vous y trouverez :

- un plan interactif de la chasse contenant les lots de chasse et indiquant le nom des propriétaires,
- la liste des propriétaires et des montants de la répartition de la chasse, à jour chaque année en avril,
- la possibilité, via la saisie de son RIB en ligne, de bénéficier du produit de la redistribution de la chasse,
- l'accès à l'agenda d'ouverture et de fermeture de la chasse ainsi qu'aux dates de battue.

Et bien d'autres informations réglementaires... Par exemple la réponse à des questions que vous pourriez vous poser : « Que faire d'un animal sauvage trouvé mort ou blessé dans la nature ? », la mise à disposition des formulaires à remplir en cas de dégât de gibier, les modalités de destruction des animaux nuisibles, etc...



SOIREE FLEURISSEMENT

MARDI 30 AVRIL 2019 A 20H00
SALLES DES FETES DE MUSSIG



RECOMPENSES - ORIGINALITE - DIAPORAMA - CONVIVIABILITE

Nous aurons le plaisir de vous inviter à :

- Découvrir un thème surprise et original dans le cadre du fleurissement
- Recevoir vos prix du concours des Maisons Fleuries de l'année écoulée.
Seules les personnes présentes à la soirée percevront leurs prix (en cas d'empêchement majeur le signaler en Mairie avant la manifestation et vous pourrez récupérer votre prix toujours en mairie le jeudi 02 mai aux horaires d'ouverture).
- Découvrir le thème du fleurissement communal 2019
- Revoir vos belles maisons fleuries de l'été dernier en image et en musique
- Profiter d'une tombola gratuite, originale et bien fournie
- Passer un moment très convivial autour d'un verre de l'amitié bien de chez nous



La municipalité se fera un plaisir de vous remercier et de vous féliciter pour vos efforts de fleurissement.



PARCOURS DECOUVERTE A VELO DANS LE RIED

Prêt pour une nouvelle aventure ?



Ce parcours découverte à vélo dans le Ried est ouvert à tous. Munissez-vous d'un vélo ou VTT, d'un casque, d'un crayon, d'une gomme (pour ceux qui hésitent dans les réponses !) et d'une dose de bonne humeur.

Equipe : de 2 à 7 personnes (enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'au moins 2 adultes dans la même équipe). Alors, enfourchez vos vélos et rendez-vous le **1^{er} mai 2019** devant la maison des associations de Mussig (en face de l'église) pour partir à la découverte du Ried.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h00 : Départ échelonné et attribution des carnets de route. En matinée : Découvertes et épreuves.

12h30-13h30 : Une pause s'impose pour tous avec un repas tiré du sac. L'après-midi : Découvertes et épreuves.

Vers 18h : Fin de la journée avec un repas chaud et annonce des résultats !

Pour ce rallye découverte d'une trentaine de kilomètres, une participation de 9 € par personne à partir de 16 ans sera demandée et de 5 € pour les enfants de 8 à 15ans inclus – gratuit en dessous de 7 ans. Pour participer, il vous suffit de vous inscrire **avant le 12 avril 2019** accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre du Foyer Club des Jeunes) auprès de Karine et Christophe HEINTZ – 4 rue du Buernel – Mussig – 06 61 50 07 18

Attention nombre de places limité ! Nous vous attendons nombreux !

- COMITE DE LA FETE DU CELERI -

Recherche producteurs / MARCHE DU TERROIR Samedi 24 août

Nous recherchons encore des producteurs/artisans pour le **marché du terroir** au cœur du village le samedi 24/8/2019 en fin d'après midi.

Pour toute participation et information complémentaire :

Mme Antoinette LEGRAND : 06.75.33.50.14

M. Philippe WOTLING : 06 88 90 68 10

Recherche EXPOSANTS ET ARTISANS - Dimanche 25 août !

Vous êtes artisans, exposants, vous avez un don ou une passion, venez les partager lors de la 15^{ème} édition de la fête du céleri le dimanche 25 août 2019.

Contact : M. Philippe WOTLING : 06 88 90 68 10



PASSAGE du PEDICURE

Mardi, 09 avril 2019 à 14h30 à la
Maison des Associations.
Réservation au 06.37.61.55.44.

MON BEAU TOUTOU

S'occuper d'un animal exige d'être responsable. La gestion de ses déchets incombe au propriétaire. Lors des sorties quotidiennes de votre chien, munissez-vous d'un petit sac pour ramasser ses déjections et les jeter dans une poubelle.